

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Band: 19 (1911)
Heft: 8

Artikel: Nicolas Bergier de Lausanne et la dernière des Estavayer à Moudon
Autor: Dumur, B.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17794>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE

HISTORIQUE VAUDOISE

NICOLAS BERGIER DE LAUSANNE

ET LA DERNIÈRE DES D'ESTAVAYER
A MOUDON¹

Les nobles d'Estavayer (de Staviaco, Stavay, Estavay, Estavayé, d'Estavayé), longtemps seigneurs et coseigneurs de la vieille et pittoresque ville dont ils portaient le nom, tinrent de bonne heure un rang distingué au milieu des familles féodales de l'ancien Pays de Vaud. Ils remonteraient, a-t-on dit, à Hugo, qui vivait vers l'an 1000 et même à des personnages de temps bien antérieurs. Les généalogistes modernes mentionnent toutefois comme les premiers de cette race : un Raynald, seigneur (*dominus*) d'Estavayer (1135-1150), son fils Cono I^{er} (1142-1184) et les trois enfants de celui-ci : Cono II, le prévôt du chapitre de la cathédrale de Lausanne (mort en 1245); Guillaume I^{er}, chevalier (1184-1241) et Raynald II, chevalier (1216-1238)².

¹ Les sources de ce travail sont :

Les archives de la famille Bergier de Lausanne.

Le grand livre de raison de Nicolas Bergier (manuscrit).

Le Livre de mémoire d'Esther Elisabeth d'Estavayer (manuscrit).

Les Annales d'Estavayer, par D. Jac.-Philippe Grangier, chanoine d'Estavayer, 1905.

Le tableau généalogique des d'Estavayer dans les manuscrits Olivier.

Fribourg artistique, janvier 1892.

Nombreuses notes sur le château d'Estavayer à Moudon dues à l'obligeance de M. le docteur René Meylan, à Moudon.

² Fribourg artistique, janvier 1892. Article de J. Gremaud.

Dès le XIII^e siècle cette famille se divisait en trois branches qui possédaient dans la ville même d'Estavayer, la première le vieux châtel, sur la place dite de Moudon; la seconde le château de Chenaux, le seul qui subsiste encore; la troisième le château que le comte de Savoie acquit d'elle en 1349 et qui prit dès lors le nom de cette maison souveraine. Les branches de la famille se multiplièrent par la suite et accolèrent les noms de certaines des seigneuries qu'elles possédèrent, à celui d'Estavayer.

On trouve les d'Estavayer, à différentes époques, comme seigneurs de Cugy, Bussy, Lully, Montet, Frasses, Sévaz, Montbrelloz, Rueyres, Autavaux, Chables, Aumont, Vesin, Font, etc., tout autant de villages situés autour ou non loin d'Estavayer. Ils possédèrent aussi des fiefs sur la rive occidentale des lacs de Neuchâtel et de Biemme, ainsi qu'aux environs de Romont et de Rue. Sur le territoire actuel du canton de Vaud, ils furent entre autres seigneurs de Mollondin, de Mézières et de Forel (cercle de Lucens).

Quelques membres de cette famille restèrent dans la contrée d'Estavayer et s'y éteignirent dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Plusieurs s'étaient dispersés de droite et de gauche et partout avaient fait honneur à leur forte race. Ils étaient devenus maître d'hôtel du duc de Bourgogne, écuyer et conseiller des ducs de Savoie, grands capitaines et plusieurs fois maréchaux de camp au service de France, gouverneurs de la principauté de Neuchâtel. Ils jouèrent un rôle en vue à Salins, dans le Jura, et à Soleure. Ceux qui entrèrent dans l'église s'y firent de brillantes carrières. Plusieurs furent chanoines de Lausanne et d'autres chapitres. Un Jean (1363) et un Nicolas (1387, 1400) figurent au nombre des abbés de Théla ou Montheron sur Lausanne. Pierre était prieur de Saint-Sulpice en 1387. Claude d'Estavayer fut abbé d'Hautecombe (1504); évêque de Belley (1507);

abbé du Lac de Joux (1519); prévôt de la Cathédrale de Lausanne (1520); prieur de Romainmôtier (1534)¹.

Il ne saurait être question ici de passer en revue ces importants personnages; disons du moins deux mots de ceux qui furent le plus connus dans nos contrées.

C'est d'abord le fameux Cono d'Estavayer, prévôt du chapitre de Lausanne, né vers 1180 et mort en 1245. Après l'incendie de la cathédrale (1235), il s'efforça de reconstituer, dans la mesure du possible, les archives de l'évêché en recueillant des copies des documents détruits par les flammes et en mettant par écrit la tradition. Son précieux Cartulaire, dont le manuscrit original, sur parchemin, existe encore à Berne, est une source inépuisable de renseignements, aussi bien pour l'histoire générale que pour celle de l'évêché de Lausanne.

C'est plus tard Gérard d'Estavayer, seigneur de Cugy, l'ennemi acharné d'Othon de Grandson. Sous prétexte que ce dernier aurait empoisonné le comte Amédée VII de Savoie, il le provoqua en duel et, le 7 août 1397, à Bourg-en-Bresse, lui fit mordre la poussière en champ clos. D'après une tradition, il est vrai fort discutable, Gérard aurait en réalité assouvi sur son adversaire la vengeance du mari outragé.

A l'époque de Charles-le-Téméraire et des guerres de Bourgogne, Claude d'Estavayer, chaud partisan du comte de Romont, se charge de défendre la ville d'Estavayer contre les Suisses. Il s'y enferme avec une garnison de quelques cents hommes et défie fièrement l'ennemi. Son grand courage le sert mal. Au cours de l'assaut, il périt les armes à la main, ou, suivant une autre version, est fait prisonnier puis est décapité par le bourreau de Berne.

¹ M. Reymond : *Deux figures des mémoires de Pierrefleur*, *Revue historique vaudoise*, octobre et novembre 1910.

Guillaume d'Estavayer avait été bailli de Vaud en 1394. Jean d'Estavayer, seigneur de Bussy et de Mézières, remplit plusieurs fois ces hautes fonctions durant la longue période de 1483 à 1512.

Nous voici aux temps tourmentés des luttes religieuses du xvi^e siècle. François, coseigneur d'Estavayer, est alors capitaine au service de France, chevalier de Saint-Michel et gentilhomme de la Chambre. Il apprend que la ville de ses ancêtres risque d'être contaminée par les idées de la Réforme. Zélé catholique, il y accourt, pénètre dans l'église de Saint-Laurent et, d'un coup d'arquebuse, abat dans sa chaire l'audacieux prédicant. Telle est du moins la tradition, à défaut de preuve documentaire.

D'autres membres de cette famille ne furent point animés d'un pareil fanatisme. Appelés à vivre dans la partie du Pays de Vaud où Berne avait implanté la Réforme, ils y subirent l'influence de ce milieu. Ce fut en premier lieu le cas du donzel Jean-Baptiste d'Estavayer, fils de Jean, encore mineur en 1555. Par le testament de son père, il obtint pour sa part les seigneuries de Bussy, Morens et Arlens, mais est aussi qualifié de coseigneur d'Estavayer et de Mézières. Le 6 avril 1578, il épousa, à Moudon, noble Benoite fille de Jean-Michel de Blonay et de Jeanne de Joffrey. Peut-être est-ce sous l'influence de cette femme qu'il embrassa la Réforme et fut ainsi la souche de la branche protestante des d'Estavayer. Dès son mariage tout au moins, il vécut à Moudon et en acquit la bourgeoisie le 15 juillet 1590. Il fit, le 14 février 1597, un testament par lequel il instituait pour héritier Pierre d'Estavayer, son fils, et léguait à ses trois filles, Charlotte, Elisabeth et Gabrielle la somme de 2000 florins à chacune.

Voici ses principaux descendants ¹.

Pierre, fils de Jean-Baptiste, avait été présenté au baptême,

¹ Pour simplifier ces quelques renseignements généalogiques, nous négligerons les filles ainsi que les mâles qui ne firent pas souche.

à Moudon, le 14 février 1591. Il épousa noble Françoise Cerjat. On le qualifie généralement de seigneur de Mézières. Il était banderet de Moudon en 1617 et 1621. Il vivait encore en 1633.

Philippe, fils de Pierre, naquit en 1621. Il épousa, en premières noces, noble Catherine Joffrey, de Vevey (1633) et, en secondes noces, noble et vertueuse Jeanne Masset (1647). Il était seigneur de Bussy, Mézières et Forel sur Lucens; banderet de Moudon (1643-1651); châtelain (1648-1670); lieutenant baillival à la même époque. Il mourut en 1670.

Daniel-Philippe, fils de Philippe, fut baptisé à Moudon le 9 septembre 1643. En 1673, il épousa noble Susanne, fille de n. Isaac de Lavigny, coseigneur de Vuarrens et autres lieux et d'Esther de Martine. Il est qualifié seigneur de Bussy, de Mézières et de Forel. Il était membre du Conseil de Moudon en 1670. Il devint aussi, comme son père, lieutenant baillival.

Ce Daniel-Philippe eut deux enfants : Esther-Elisabeth et Samuel, dont nous parlerons plus tard. Pour le moment, nous allons rechercher quelle était à Moudon la demeure de cette branche-là des d'Estavayer.

* * *

En sortant de Moudon par la rue de Mauborget pour se diriger du côté de Lausanne, on remarque, à deux ou trois cents mètres de la ville, à main droite, aux abords immédiats de la route, une habitation de belle apparence. Elle se signale par une tour carrée, coiffée d'un toit évasé à sa base, mais subitement rétréci et terminé en pointe aiguë. C'est un peu le clocher d'une de nos églises de campagne. Dans cette tour, formant l'avant-corps du logis, s'ouvrent, au rez-de-chaussée, la porte d'entrée et celle de la cave, sous un porche à colonnes d'architecture moderne; à l'étage une autre porte donnant sur un balcon, enfin, les unes au-dessus des

autres trois fenêtres dont les deux supérieures à meneaux. Le corps de logis, en retrait, couvert d'un bon toit formant saillie assez prononcée, élégamment bâti et largement éclairé par de hautes fenêtres, ne manque pas de cachet. Des contreforts, dressés aux quatre angles, lui donnent de la solidité. Une cour, un parc, un verger, un jardin, des arbres, de la verdure, complètent cette belle propriété.

Tel qu'il se présente aujourd'hui, le bâtiment ne paraît pas très ancien ; certaines de ses parties du moins ne sauraient guère remonter au delà du xvii^e siècle, mais, au cours des âges, il peut fort bien avoir subi de profondes transformations qui l'ont rajeuni. Les fondements de la tour ont environ 2 mètres d'épaisseur et ceux du bâtiment principal 1 mètre 80. Ils doivent être très anciens.

M^{me} de Pont-Wullyamoz, née Burnand, qui, à la fin du xviii^e siècle, écrivait à la manière exploitée plus tard par la baronne de Montolieu, n'a pas craint, dans un de ses récits, de placer en ces lieux-là un événement qui se serait produit vers l'an 1390 déjà. C'est le fameux Othon de Grandson, le chevalier poète qui, au clair de la lune, vient soupirer une romance d'amour devant la demeure de Catherine de Belp, son ancienne fiancée, devenue, par contrainte, la femme de Gérard d'Estavayer. La jeune dame a gardé en son cœur les souvenirs du passé ; elle reconnaît la voix, accourt à sa fenêtre, dénoue le ruban qui retient sa chevelure et le jette à son amant.

Cet épisode est le produit d'une imagination féconde, puisque Gérard est constamment qualifié de seigneur de Cugy et n'a probablement jamais habité Moudon. Pour hasarder quelques suppositions, tâchons du moins de rester dans le cadre des données historiques. Rappelons que la maison dont il s'agit de reconstituer le passé était anciennement connue sous le nom de château de Billens, puis sous celui de château d'Estavayer. Ces deux dénominations, sur-

tout la dernière, sont encore courantes dans la contrée de la Broie. Il est dès lors indubitable que ce château fut successivement la propriété de membres de ces deux familles. Ce pourrait être, par exemple, François de Billens, seigneur de Macconens près Romont, bailli de Vaud en 1454 puis en 1478 encore et ce Jean d'Estavayer qui remplit la même charge de 1483 à 1512, comme nous l'avons déjà dit. Ces deux personnages durent sans doute, à raison même de leurs hautes fonctions, se fixer à Moudon. Il serait assez naturel de penser qu'ils ont, l'un après l'autre, possédé et occupé cette demeure, l'une des plus importantes de la ville.

Ce château d'Estavayer fut maison seigneuriale. Dans la partie supérieure de la tour, on voit l'ancienne salle de justice, de 6 mètres sur 4, dont le plafond à caissons est orné de naïves peintures. Ce sont d'abord, sur le pourtour, six panneaux séparés en forme d'hexagones allongés et représentant chacun une figure allégorique. Dans l'un on voit une femme, les yeux fermés, mais sans le bandeau traditionnel. Comme elle tient le glaive et la balance, l'inscription : *Justitia* était superflue. Ailleurs, voici une femme encore qui, sur son bras gauche, porte un enfant et de la main droite tient un miroir. Elle symbolise, comme on nous le dit, la *Prudentia*. Sur un troisième panneau une femme verse du vin dans une coupe. La légende : *Temperentia* rappelle qu'elle doit le faire avec modération. Les deux enfants qui, au-dessus de la fenêtre à meneau du midi, se disputent une grappe de raisin, sont tout nus. Ils montrent sans doute à quel dénuement l'amour de la chicane réduit parfois les malheureux plaideurs. A droite de la porte d'entrée, à l'autre extrémité de la salle, l'artiste a mis tous ses soins à figurer ce qu'il pensait être le type féminin parfait. Il l'a expliqué lui-même par cette inscription : *La Beauté de la femme*. Hélas, sa peinture plus que primitive, donne une fort petite idée

de son sens artistique. Au centre du plafond, entre deux trophées d'armes, les armoiries accolées d'Estavayer et de Lavigny couronnent le tout. Le mariage de Daniel-Philippe d'Estavayer et de Susanne de Lavigny étant de l'an 1673, on doit en conclure que cette décoration ne peut être antérieure à cette date.

Un morceau beaucoup plus important, au point de vue artistique surtout, se voit à l'extérieur de la tour, vers le bas de la face orientale. C'est une belle plaque de marbre de 0.63 cm. de base et 0.73 cm. de hauteur, sur laquelle sont sculptées les armes de la famille d'Estavayer : *Pallé d'or et de gueules de six pièces, à la fasce d'argent, chargée de trois roses de gueules*. Les couleurs ne sont pas indiquées par les traits et le pointillé conventionnels, ce qui est souvent le cas en sculpture. Le casque, à couronne comtale, les lambrequins, les ornements du pourtour et des coins, tout est de bon style du xvii^e siècle. La date de 1671 est quelque peu antérieure à celle des peintures de la salle de justice.

Avant de quitter le château, constatons l'existence dans le sous-sol de l'ancienne prison¹.

Voyons maintenant les actes authentiques qui précisent les données fournies par l'inspection locale à laquelle nous venons de nous livrer.

C'est d'abord un échange important que Philippe d'Estavayer, seigneur de Bussy, coseigneur de Mézières, châtelain et lieutenant baillival de Moudon, conclut les 20 avril et 7 mai 1663, avec le gouvernement de Berne. On peut le résumer de la manière suivante :

Philippe d'Estavayer cédait et remettait à Leurs Excellences les droits féodaux, fief, directe seigneurie, juridiction,

¹ On parle parfois d'un souterrain qui, du château d'Estavayer allait aboutir dans l'église de Saint-Etienne, en passant donc sous le lit de la Broie. Ce ne peut être qu'une fable.

censes et autres qu'il possédait dans les territoires de Montpreveyres, Thierrens, Servion et Ferlens ; de même le fief et la directe seigneurie qu'il avait sur certaines maisons et possessions « rière la ville de Moudon ».

En contre-échange de ces choses, il recevait tout ce que le gouvernement bernois avait acquis de différentes manières, dans la seigneurie et le village de Forel dessus et dessous ; il le réunissait aux droits féodaux qu'il tenait déjà de ses prédécesseurs dans cette localité et en devenait ainsi le seigneur unique.

Par cet acte d'échange Philippe d'Estavayer obtenait le droit de juridiction sur ses deux maisons situées « dans et rière la ville de Moudon » et sur leurs dépendances. L'une, ainsi qu'une écurie voisine, étaient à la rue du Château ; l'autre, avec jardin et verger contigus, « hors de la porte de Mauborget ». C'est bien celle qui nous intéresse particulièrement.

L'acte porte que Philippe d'Estavayer aura la faculté de tenir dans cette dernière maison sa cour de justice et sa prison, tant pour Forel que pour les autres lieux du bailliage de Moudon où il pourrait à l'avenir avoir droit de juridiction. Il ne sera point astreint à demander permission de passage pour y faire conduire les prisonniers et criminels à travers les terres de Leurs Excellences. Au lieu de dresser une potence particulière, il lui sera loisible d'utiliser celle du château de Moudon. Le tout se fera à ses propres frais. Pour ces choses Philippe d'Estavayer et ses descendants n'avaient point à prêter hommage et ne devaient ainsi à LL. EE. aucun cavalier.

Un autre acte du 21 juillet 1675 est celui par lequel le fils de Philippe prémentionné, « Daniel-Philippe d'Estavay, seigneur de Bussy vers Stavay et (de) Forels » passe, en faveur du gouvernement bernois reconnaissance de ses biens et en fait le dénombrement.

Il mentionne cette seigneurie de Forel, comprenant l'ancien fief et les droits féodaux qu'il tenait de ses ancêtres ainsi que ceux qui avaient été acquis par l'échange du 7 mai 1673.

Il énumère ses deux maisons de Moudon, l'une située à la rue du Château, l'autre hors de la « porte de Mauborges », ainsi que leurs dépendances : grange, écurie, jardin, verger. Il rappelle à ce sujet ses droits de haute juridiction et toutes les clauses y relatives, telles qu'elles avaient été spécifiées précédemment.

Daniel-Philippe d'Estavayer déclare posséder en outre « près de la maison d'embas, hors de la porte de Mauborges », lieu dit au Grand-Cloz, 20 poses de terre, produisant en moyenne 35 chars de foin et de record par an. Ce mas était chargé d'une rente foncière de quatre coupes de seigle et une coupe de froment, dues au charitable Hôpital de Moudon.

Daniel-Philippe reconnaît aussi être propriétaire d'un mas de montagne de 200 poses, situé entre les territoires de Brenles (bailliage de Moudon) et les villages fribourgeois de Villaranon, Syvirier et Saugy, avec un chalet « au hault appelé Villard Blegi ». Sur ce mas, qui est de « franc allod » il a « fief, directe seigneurie, diesme et juridiction ».

Ce dénombrement de biens divers comprenait enfin la coseigneurie de Brenles que se partageaient Daniel-Philippe d'Estavayer, des de Villardin, des de Ropraz et plusieurs membres de la famille Frossard.

* * *

En lisant les pièces dont nous venons de donner la substance, on pourrait, à première vue, s'imaginer que les d'Estavayer jouissaient alors d'une situation financière brillante. Cette appréciation superficielle ne correspondrait pas complètement à la réalité.

Déjà à l'époque de la domination savoyarde, la noblesse du Pays de Vaud, fière de conserver son rang et de jouer un rôle dans les armées et à la cour du prince, dépensait, sans trop compter, des rentes foncières parfois restreintes, difficiles à faire rentrer et qui diminuaient chaque jour de valeur. L'amour du luxe et des plaisirs, l'insouciance du lendemain avaient déjà entraîné bien des ruines.

Sous le régime de Berne, cet état de choses ne fit qu'empirer. La noblesse continua à dédaigner toutes les occupations qu'elle estimait roturières et s'appauvrit de plus en plus. Le gouvernement, toujours jaloux de tout ce qui pouvait porter atteinte à sa suprématie, s'efforça d'ailleurs constamment d'enlever à la classe des vassaux le reste de son prestige. On voulut bien, puisqu'il le fallait, la tolérer encore ; lui reconnaître, ce qui ne coûtait rien, d'anciens titres honorifiques ; la maintenir dans des droits de juridiction qui déchargeaient l'Etat d'une partie assez importante des dépenses relatives à l'administration de la justice ; mais le gouvernement n'allait guère au delà. Dans les capitulations relatives au service militaire étranger, il réservait soigneusement les plus hauts grades aux bourgeois de Berne. Au Pays romand, l'indigène, même de vieille noblesse, ne pouvait aspirer au plus qu'aux fonctions de châtelain (président d'une cour de justice locale) et de lieutenant baillival. Moudon, autrefois la capitale de la baronnie de Vaud, la première des quatre villes duciales ou bonnesvilles, celle qui voyait siéger dans ses murs les députés aux Etats, la cour supérieure d'appel et toutes les autorités centrales, n'était plus que le chef-lieu d'un bailliage écourté et délaissé. Même son bailli s'était bientôt transporté au château de Lucens.

De tout cela résultait pour la contrée une fâcheuse déchéance et un grand marasme.

Dans le malheureux Pays de Vaud appauvri, le gouvernement bernois cherchait encore à accaparer les moindres

miettes. Il voyait, par exemple, de très mauvais œil les terres de franc alleu dispersées ci et là sur son territoire et qui, selon une expression courante de droit féodal, ne dépendaient que du soleil et de Dieu. Le gouvernement décida de « purifier » et « débarrasser » le Pays romand de ces derniers vestiges de l'ancien temps. Ordre fut donné aux commissaires rénovateurs de saisir toutes les occasions pour atteindre ce but.

Comme tant d'autres, les d'Estavayer de Moudon avaient subi le contre-coup de ces circonstances défavorables, et s'ils faisaient encore figure, avec leur grand nom, ils en étaient réduits parfois à contracter des emprunts. En 1677 Daniel-Philippe, appelé à rembourser certaines dettes, dut se prêter à une de ces combinaisons que Messieurs de Berne savaient habilement proposer au moment opportun. Le 28 avril de cette année-là, il assujettit au fief noble de Leurs Excellences : la grande dîme de Mézières ; 29 poses de terre, à Vuarrens ; enfin la belle montagne, avec chalet, située sur le territoire de Brenles et appelée Villarblegy. Ce mas de 200 poses, acquis par son père Philippe, en partie de l'hôpital de Moudon et en partie de la commune de Brenles, pouvait, hiver et été, nourrir vingt vaches. Daniel-Philippe d'Estavayer abandonnait ainsi la juridiction et la franchise de laud qu'il possédait jusqu'alors sur ces terres-là. En retour de cette renonciation à des droits aussi utiles qu'honorifiques, il ne reçut guère que la quittance d'anciennes dettes. †

(*A suivre.*)

B. DUMUR.

